



REFORME DES RETRAITES

Le Ministre de l'Intérieur nous répond

ALTERNATIVE Police

participera aux négociations



Le 04 mai 2018, ALTERNATIVE Police CFTD saisisait le Ministre de l'Intérieur à propos de la future réforme des retraites, ses conséquences sur les policiers et les inquiétudes qu'elles nourrissent légitimement.

ALTERNATIVE Police CFTD a d'ores et déjà réitéré son attachement total au statut spécial Police et à son régime de retraites dérogatoire.

Des négociations à venir !

Dans sa réponse du 25 juin 2018, le Ministre de l'Intérieur nous apporte les précisions suivantes :

- Un cycle de rencontres avec les partenaires sociaux est mis en oeuvre ;
- Les orientations gouvernementales seront présentées fin 2018-début 2019 ;
- Une phase de concertations sera organisée en 2019

ALTERNATIVE Police participera aux concertations !

Toutes les organisations syndicales du Ministère de l'Intérieur seront associées aux réflexions relatives à la réforme des retraites dans la police nationale.

L'atypisme policier pris en compte !

Les discussions sur la réforme des retraites dans la police nationale prendra en compte la spécificité du métier.

ALTERNATIVE Police CFTD réitère d'ores et déjà son attachement au Statut Spécial et à son régime de retraites dérogatoire.

ALTERNATIVE Police CFTD rappelle que ces acquis ont été obtenus contre l'abandon du droit de grève.



Notre priorité :
Défendre vos intérêts
Notre devoir :
Vous informer

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le Ministre d'Etat

Paris, le 25 JUIN 2018

Réf. : 18-023764-A / BDC-SCCI / JFB

Monsieur le Secrétaire général,

Vous aviez appelé mon attention sur vos préoccupations relatives aux conséquences de la future réforme des retraites sur la pérennité du régime spécial dont bénéficient les personnels actifs de la police nationale.

Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, haut-commissaire à la réforme des retraites, a initié un cycle de rencontres avec les partenaires sociaux en vue d'une présentation générale des orientations gouvernementales à la fin de l'année 2018 ou début 2019, suivie d'une nouvelle phase de concertations.

L'ensemble des organisations syndicales du ministère de l'intérieur sera associé à ces réflexions, notamment dans le cadre de la prise en compte de la spécificité du métier de policier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement



Gérard COLLOMB

Monsieur Denis JACOB
Secrétaire Général
Alternative Police CFDT
47- 49, avenue Simon Bolivar
75019 PARIS





ALTERNATIVE Police

47-49 Avenue Simon BOLIVAR 75019 PARIS

01.80.49.66.84

secretariat@alternativepn.fr – www.alternativepn.fr



Denis JACOB

Secrétaire Général

Paris, le 4 mai 2018

Monsieur Gérard COLLOMB
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08

Réf.: APN/BN/DJ/2018-033

Monsieur le Ministre,

Les dernières déclarations du Président de la République sur la fin des régimes spéciaux ont suscité une légitime vague d'inquiétude et d'incompréhension au sein des fonctionnaires actifs de la Police Nationale.

Vous n'êtes sans doute pas sans savoir que ces derniers bénéficient d'un statut spécial en vertu de la Loi N°48-1504 du 28 septembre 1948 portant création du statut spécial des personnel de police pour laquelle les policiers ont perdu, en contrepartie, leur droit de grève.

Depuis, en compensation, les agents de la police nationale touchent notamment l'ISSP et bénéficient d'annuités, en l'occurrence une annuité pour cinq ans de service à concurrence de cinq annuités maximum, qui leur permettent de partir plus tôt à la retraite.

La pénibilité de leur métier, notamment la violence physique et psychique à laquelle ils sont confrontés, le stress, le travail en horaires atypiques, de nuit, le week-end et jours fériés sont autant de facteurs qui justifient également ce statut spécial et les cinq annuités dont ils bénéficient.

Déjà en proie à une société de plus en plus violente, à des discours hostiles à leur égard et à une désocialisation due à leur rythme de vie, une remise en cause de leur statut spécial serait particulièrement mal vécue par les policiers au jour où les orientations prises (remise en cause du PPCR, non-compensation de la hausse de la CSG, réinstauration de la journée de carence) et envisagées (retour des objectifs chiffrés, individualisation des rémunérations) à l'encontre de la fonction publique apparaissent clairement comme un manque de reconnaissance et de considération dans l'esprit des agents.

Les policiers sont las des discours convenus et des récompenses à titre posthume chaque fois qu'un drame met en exergue leur héroïsme, eux qui veillent au respect des libertés collectives et individuelles de nos concitoyens jusqu'au sacrifice de leur vie.

Ce qu'ils veulent, ce sont des actes qui soient, de leur vivant, en adéquation avec les discours légitimement élogieux prononcés à leur endroit par les pouvoirs publics.

Loin de toute surenchère revendicative, Alternative Police estime en outre qu'il est d'une impérieuse nécessité de faire évoluer les droits à la retraite des fonctionnaires de police notamment par une augmentation du nombre de bonifications à hauteur de 7 annuités compte tenu de l'allongement de la durée de cotisation de 37,5 à 42 annuités.

De même, nos collègues de la Gendarmerie Nationale, de par leur statut militaire, ont la possibilité de quitter leur institution avec une pension mensuelle dès lors qu'ils comptabilisent 17 ans de service. Les fonctionnaires de police, sous statut civil, ne peuvent pas bénéficier de cette possibilité alors qu'ils traitent près de 80% du volume de délinquance sur le territoire national.

Vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre, ce n'est pas tant le statut que les missions et la pénibilité qui en découle qui doivent édicter le bénéfice de tels droits en matière de retraite, tout en vous précisant que les rappels sur repos, les refus de congés et les dépassements horaires corroborés par un stock de plus de 20 millions d'heures supplémentaires non payées sont autant d'indicateurs qui étayent le raisonnement que je vous expose.

De plus, alors que le nombre de suicides repart de façon inquiétante à la hausse dans les rangs de la police nationale, la possibilité d'un départ volontaire à l'issue de 17 ans de bons et loyaux services pourraient représenter une issue salvatrice pour celles et ceux qui sont éreintés par les horaires épuisants et néfastes à une vie de famille harmonieuse, par la confrontation aux morts violentes, aux insultes et violences accrues depuis des décennies.

Outre le passage de cinq à sept annuités de bonification pour la retraite qu'Alternative Police CFDT appelle de ses vœux, l'allongement continu des carrières doit être compensé pour les agents les plus exposés en termes de santé.

Je vise en l'occurrence les fonctionnaires de police travaillant de nuit, dont les études médicales s'accordent unanimement à dire que leur espérance de vie se trouve significativement réduite à partir de 5 ans de travail nocturne.

Afin de tenir compte de cet impact sur leur temps de vie après la retraite, Alternative Police CFDT revendique l'attribution d'une sur-annuité équivalente à un semestre forfaitaire pour 5 ans de travail continu ou cumulé de nuit, sans plafonnement et de façon proratisée à partir de 5 ans de services nocturnes.

Les revendications ci-dessus affichées s'inscrivent dans la droite ligne réformatrice de la plus grande confédération syndicale française qu'est la CFDT et à laquelle appartient Alternative Police. Elles n'ont d'autre objectif que d'apporter une juste reconnaissance et une juste compensation des sacrifices consentis par les policiers, dans le but souverain de maintenir une certaine attractivité pour le métier de policier, de préserver la motivation des agents et par conséquent d'offrir un service public de sécurité de haute qualité.

Certain de l'intérêt que vous porterez pour les conditions de travail de celles et ceux qui constituent un des remparts incontournables de notre démocratie, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le Secrétaire Général

Denis JACOB